

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2011

L'an **deux mille onze**, le 21 novembre à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

Mme GILLY	à	Mme CANTAREL
M. BOYER	à	Mme GUIDEZ
Mlle BLET	à	Mme d'AUX de LESCOUT

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

➤ Madame le Maire sollicite l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- Création poste agents recenseurs

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent cette inscription.

➤ Le procès verbal du 29 septembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

➤ Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

2011-050- De signer l'avenant n° 3 au contrat de maintenance n° 306 avec la société TAIX pour un montant de 1 106,30 €TTC pour la période du 23 septembre au 31 décembre 2011

2011-051- De signer le contrat d'hébergement du site WEB de la Mairie avec la société SCRIPTO – pour un montant annuel de 884,92 €TTC

2011-052- De louer un logement communal 8, rue du Vieux Châtre –

2011-053- De signer un contrat de dégraissage et permutation des filtres à graisse avec la société EPFD – pour un montant annuel de 2 655,12 €TTC

2011-054- De signer un contrat d'engagement avec Monsieur Thierry GAGNOT pour un coût total de 350 €

2011-055- De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « DE BOUCHE A OREILLE » pour un montant de 500,00€TTC

2011-056- De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'agence SHOW EN VILLE pour un montant de 650,00 €TTC

2011-057- De signer un devis de spectacle organisé par la compagnie « LES 3 CHARDONS » pour un montant de 380,00 €TTC

2011-058- D'assurer la défense de la commune devant le Tribunal Administratif de Versailles Requête Monsieur TERRIER

1/ - DM N° 4

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Madame ACEITUNO donne lecture des derniers ajustements nécessaires à l'exécution du budget.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE la décision modificative n° 4 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	34 100.00	34 100.00
Fonctionnement	20 100.00	20 100.00
TOTAL	54 200.00	54 200.00

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

2/ - INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Il est proposé d'allouer l'indemnité maximum auquel peut prétendre M. JAOUEN qui est de bons conseils pour la Commune.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DECIDE d'attribuer au Receveur Municipal une indemnité brute de 884,00 €uros pour l'année 2011.

La dépense est inscrite au Budget 2011 – Article 6225.

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

3/ - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

La hausse pour l'ensemble des tarifs ci-après est de 2% soit une augmentation légèrement inférieure à l'indice du coût de la vie (2,20%).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2012 la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales pour les commerçants, artisans et services à 10,50 €par an le m².

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

4/ - REMBOURSEMENT DE FRAIS M. LASSALLE

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Monsieur LASSALLE, locataire d'un logement communal a été amené à régler lors de l'entretien de la chaudière des frais qui incombent au propriétaire. Il convient de lui rembourser les sommes avancées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de rembourser la somme de 85,46 € à M. LASSALLE Jérôme correspondant au règlement effectué en lieu et place de la commune.

MANDATE Madame le Maire ou son représentant à effectuer le virement bancaire nécessaire.

VOTE : Unanimité

5/ - PRIX DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

RAPPORTEUR : M. GELE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2012 le prix de location du matériel communal comme suit :

- Table : 3,26 €
- Chaise : 0,53 €
- Banc : 1,50 €

Vaisselle Salle du Pont de Bois :

- Verres – couverts – assiettes : 53 €

PRECISE que tout le matériel égaré ou cassé sera remboursé au prix coûtant.

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

6/ - TARIFS DU CHENIL COMMUNAL

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

FIXE les tarifs d'accueil au chenil communal pour les animaux errants à compter du 1^{er} janvier 2012 comme suit :

- Frais de prise en charge :
 - 27,34 € pour les propriétaires saint-chéronnais
 - 32,85 € pour les propriétaires hors Saint-Chéron
- Frais d'hébergement journalier :
 - 10,97 € pour les propriétaires saint-chéronnais
 - 16,48 € pour les propriétaires hors Saint-Chéron

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

7/ - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ORGERY ET PRIX DE LOCATION DE LA VAISSELLE

RAPPORTEUR : M. GELE

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2012 les tarifs de location comme suit :

A) – Totalité du bâtiment (salle d'exposition – Salle 1^{er} étage – Cuisine)

Associations :

Associations Saint-Chéronnaises

- 1^{ère} manifestation : 58 €
- 2^{ème} manifestation et suivantes : 168 €

Associations ayant un rayonnement intercommunal

- 1^{ère} manifestation : 168 €
- 2^{ème} manifestation et suivantes : 378 €

Particuliers Saint-Chéronnais

- Vin d'honneur : 190 €
- Manifestation familiale 420 €

Actions Commerciales : 947 €

B) – Salle 1^{er} étage et cuisine rez-de-Chaussée :
- par jour d'utilisation : 89 €

C) – Location de la Sono :
- supplément sur tarifs ci-dessus : 105 €

D) – Location vaisselle : 53 €

DETERMINE le montant des cautions comme suit :

- totalité du bâtiment : 852 €
- Salle 1^{er} étage et cuisine rez de chaussée : 483 €
- Supplément sur caution ci-dessus si sono : 483 €

DECIDE que la mise à disposition de ces salles sera gratuite pour les réunions politiques pendant les campagnes électorales, ainsi que pour les Assemblées Générales des Associations.

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

8/ - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU PONT DE BOIS

RAPPORTEUR : M. GELE

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

FIXE les tarifs de location de la salle du Pont de Bois à compter du 1^{er} janvier 2012 comme suit :

I. Associations :

	LOCATION
Pour les œuvres	Gratuité
Pour les réunions politiques (uniquement pendant les campagnes électorales)	Gratuité
Pour les associations St-Chéronnaises : - 1 ^{ère} manifestation	58,00 €
- 2 ^{ème} et suivantes	168,00 €
Pour les associations ayant un rayonnement Intercommunal : -1 ^{ère} manifestation	220,00 €
-2 ^{ème} et suivantes	483,00 €
Location de la vaisselle (verres, assiettes et couverts)	Gratuité

La salle avec régie sera prêtée uniquement aux associations culturelles pour leur spectacle et pour des réunions diverses. Toute vaisselle égarée ou cassée sera remboursée à prix coûtant.

II. Particuliers Saint-Chéronnais :

	LOCATION
Salle nue	420,00 €
Salle avec cuisine hors mariage	525,00 €
Salle avec cuisine pour mariage	630,00 €
Salle avec cuisine et régie	842,00 €
Location de la vaisselle (verres, assiettes et couverts)	53,00 €

La régie sera prêtée uniquement pour assurer une musique d'ambiance.

Il sera interdit de brancher du matériel auxiliaire à la régie.

Toute vaisselle égarée ou cassée sera remboursée à prix coûtant.

III. Actions Commerciales :

	LOCATION
Salle nue	947,00 €

	CAUTION
Salle nue	483,00 €
Salle avec cuisine	852,00 €
Salle avec cuisine et régie	1 335,00 €

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

9/ - TARIFS DES PUBLICITES DANS LE BREF

RAPPORTEUR : M. GELE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Fixe ainsi qu'il suit, les tarifs des publicités à partir du 1^{er} janvier 2012 :

Commerçants extérieurs à la Commune

1/8 page (66x90 mm) : 379 €

Plus de 4 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 1893 €

¼ page (66x190 mm) : 707 €

½ page : 1306 €

1 page : 2178 €

Commerçants de Saint-Chéron

<p>Dernière page Format : ¼ page 1 parution : 201 € 2 parutions : 319 € 3 parutions : 489 € 4 parutions : 652 € 5 parutions : 814 € 6 parutions : 977 € Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 1262 €</p> <p>1/8 page 1 parution : 99 € 2 parutions : 159 € 3 parutions : 239 € 4 parutions : 319 € 5 parutions : 400 € 6 parutions : 479 € Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 631 €</p>	<p>Pages intérieures Format : ¼ page 1 parution : 150 € 2 parutions : 240 € 3 parutions : 366 € 4 parutions : 489 € 5 parutions : 610 € 6 parutions : 732 € Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 947 €</p> <p>1/8 page 1 parution : 74 € 2 parutions : 119 € 3 parutions : 180 € 4 parutions : 240 € 5 parutions : 300 € 6 parutions : 359 € Plus de 6 parutions et dans la limite de 11 parutions par année civile : 473 €</p>
---	--

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

10/ - TARIFS D'EXPLOITATION DU MARCHE COMMUNAL

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Madame GUIDEZ rappelle que ces tarifs sont issus de la formule de variation incluse au contrat conclu avec le prestataire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2012 les tarifs relatifs aux droits de place du marché communal comme suit :

Places couvertes (pour une profondeur maximale de 2 m)

- la première 3,78 €
- la deuxième 4,30 €
- la troisième et les suivantes 4,52 €

Places découvertes

- Le mètre linéaire de façade 1,39 €

Places formant encoignures ou de passage

- Supplément, l'unité 1,39 €

Commerçants non abonnés

- supplément par mètre linéaire de façade 0,59 €

Droits de déchargement

- véhicule ou remorque, l'unité 1,39 €

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

11/ - REVALORISATION DE L'INDEMNITE D'ENTRETIEN VERSEE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

RAPPORTEUR : Mme d'AUX de LESCOUT

L'indemnité d'entretien versée aux assistantes maternelles n'a pas été réévaluée depuis 2004. Elle correspond au remboursement des frais liés au repas.

Il est proposé de passer de 7,66€ à 8,20€ par jour et par enfant.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

FIXE à 8,20 € le montant de l'indemnité d'entretien versée aux assistantes maternelles.
La dépense est inscrite au Budget 2011 Article 64131.

VOTE : Unanimité

12/ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Cette modification consiste à régulariser la situation contractuelle des professeurs de musique.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

PREND note de la modification du tableau des emplois comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Situation au 30 septembre 2011		Situation au 1^{er} octobre 2011	
Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	7	Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	7
Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2	Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2
Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1	Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	3	Rédacteur	3
Rédacteur en chef	0	Rédacteur en chef	0
Attaché territorial	1	Attaché territorial	1
Directrice générale des services	1	Directrice générale des services	1

FILIERE TECHNIQUE

Situation au 30 septembre 2011		Situation au 1 ^{er} octobre 2011	
Adjoints techniques de 2e classe	17	Adjoints techniques de 2e classe	17
Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1	Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1
Adjoints techniques principaux de 1e cl	2	Adjoints techniques principaux de 1e cl	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1
Technicien territorial	1	Technicien territorial	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (20h30)	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (20h30)	1

FILIERE ANIMATION

Situation au 30 septembre 2011		Situation au 1 ^{er} octobre 2011	
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	1	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	1
Adjoint territorial d'animation de 2e classe	1	Adjoint territorial d'animation de 2e classe	1
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	0	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	0
Adjoint territorial principal de 1 ^{ère} classe	0	Adjoint territorial principal de 1 ^{ère} classe	0

FILIERE CULTURELLE

Situation au 30 septembre 2011		Situation au 1 ^{er} octobre 2011	
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 16 h	1	Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 16 h	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 18 h 30	1	Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 18 h 30	1
Assistant d'enseignement artistique TNC	0	Assistant d'enseignement artistique TNC	15

AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Situation au 30 septembre 2011		Situation au 1 ^{er} octobre 2011	
Agent spécialisé de 2e cl	0	Agent spécialisé de 2e cl	0
Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe	4	Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe	4

POLICE

Situation au 30 septembre 2011		Situation au 1 ^{er} octobre 2011	
Brigadier	1	Brigadier	1
Chef de police municipale	1	Chef de police municipale	1

FILIERE SOCIALE

Situation au 30 septembre 2011		Situation au 1 ^{er} octobre 2011	
Educatrice principale de jeunes enfants (21h35)	1	Educatrice principale de jeunes enfants (21h35)	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	Puéricultrice de classe supérieure	1

VOTE : Unanimité**13/ - PERMIS DE DEMOLIR – PREFABRIQUE SIS SENTE DES VIGNES****RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

L'opération de transfert de l'école élémentaire du Centre vers la sente des Vignes comprend la démolition du préfabriqué installé dans la cours. Un permis de démolir est nécessaire avant réalisation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

MANDATE Madame le Maire ou son représentant à déposer le dossier de Permis de démolir du préfabriqué de la cour de l'école sis sente des Vignes.

AUTORISE Le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Unanimité

14/ - ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE – TRANSFERT DES LOCAUX

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Lors de la délibération sollicitant la subvention pour effectuer les travaux d'aménagement de classe, ce sujet avait été abordé. La présente délibération n'a d'objet que la confirmation de notre volonté de regrouper toutes les classes de l'école élémentaire au sein d'un seul et même lieu.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

CONFIRME sa volonté de regrouper l'ensemble des classes élémentaires de l'école du Centre sur un seul et même site pour une meilleure cohésion du projet éducatif.

DECIDE du transfert des classes sises actuellement rue des Ecoles.

DECIDE qu'à compter de l'année scolaire 2012/2013 le groupe scolaire élémentaire sera situé sente des Vignes.

VOTE : Unanimité

15/ - RETROCESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES A n° 1203 et A n° 1206 (anciennement AA n° 40 et AA n° 41)

RAPPORTEUR : Mme TACHAT

Nous profitons de la vente de la propriété pour officialiser l'intégration au domaine public des parcelles aménagées en trottoirs.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de rétrocession à titre gratuit des parcelles A n° 1203 (anciennement AA n°40) d'une superficie de 01 ca et A n°1206 (anciennement AA 41), d'une superficie de 28 ca au profit de la commune,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

VOTE : Unanimité

16/ - DECLARATION PREALABLE DE DIVISION – PARCELLE AM 98

RAPPORTEUR : Mme TACHAT

La division prévue en 2004 sur ce terrain n'a pas été actée car la vente n'a pas été officialisée auprès du notaire.

Or depuis 2007, année de réforme en matière d'urbanisme, toute division doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable de division de la parcelle AM 98 fixant les conditions de droit d'occupation des sols du terrain et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

17/ - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE SITREVA – ANNEE 2010

RAPPORTEUR : M. GELE

Madame ASSERE a remarqué qu'il était évoqué un projet de quai de transfert sur le Hurepoix et également un potentiel retrait du SICTOM DU HUREPOIX qu'en est-il ?

Monsieur GELE indique qu'aucun lieu n'est aujourd'hui retenu pour l'implantation du quai de transfert qui pourrait également accueillir et servir de base pour le collecteur.

Pour ce qui concerne le retrait, il s'agit plus d'un moyen de pression qu'une réelle perspective car celui-ci serait financièrement très coûteux pour le Syndicat

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de SITREVA.

**18/ - COOPERATION MALI – CONVENTION OPERATIONNELLE –
AVENANT**

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

La subvention complémentaire a été décidée lors du précédent Conseil Municipal. L'avenant à la convention entérine ce nouveau financement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention du 21 mai 2010 relative au financement et la mise en œuvre d'actions du programme de coopération décentralisée multipartite entre des collectivités Françaises et des collectivités des cercles de Douentza.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

19/ - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD n°24

RAPPORTEUR : Mme TACHAT

Cette acquisition concerne le chemin piétonnier réalisé rue Racary.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AD n° 24 à Réseaux Ferrés de France d'une superficie de 107 m² pour un montant 2140,00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

**20/ - AMENAGEMENT INTERIEUR SALLES DE CLASSE –
AUTORISATION DE TRAVAUX**

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation des travaux et à l'ouverture effective de l'établissement scolaire du Centre.
AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

21/ - CREATION POSTE AGENTS RECENSEURS

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Le recensement de la population se déroulera sur la commune du 19 janvier au 18 février. Il est nécessaire pour cela de recruter des agents recenseurs. L'Etat compense cette dépense à hauteur de 10 478 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE recruter 11 emplois d'agent non titulaire pour assurer les fonctions d'agents recenseurs.
INDIQUE que ces agents seront rémunérés comme suit :

- 1.72 €par bulletin individuel rempli
- 1.13€par feuille logement remplie
- 20 €par ½ journée de formation
- 60 €pour la tournée de reconnaissance

PRECISE que ces 11 personnes seront encadrées par un coordonnateur, agent communal
DIT que les opérations seront prévues au budget primitif 2012 : dépenses au chapitre 012 - dotation forfaitaire de l'INSEE au chapitre 74.

VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Pour répondre à Mme ASSERE, M. GELE confirme que la mise en service du nouveau site internet de la Commune a pris quelque retard mais qu'il espère en faire la présentation très prochainement à la Commission.
- Mme ASSERE signale que les conteneurs Verre et Papier implantés rue des Acacias débordent très souvent. A noter qu'une grève de la COVED suivie d'une panne de camion sont à l'origine du débordement récent.
- Il est signalé que le centre de modelage d'HUDOLIA à ouvert ses portes.
- Le changement des couloirs aériens devait intervenir le 17 novembre. M. LOCHARD constate qu'il n'en est rien.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h26.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire

Jocelyne GUIDEZ